

Image not found or type unknown



Visa long sejour vie privee et familiale

Par **merryblues**, le **21/07/2011** à **20:27**

Bonjour, je suis française, mon fiancé est tunisien, il travaille actuellement en Italie et possède un visa mult de 1 an ainsi qu'une carte de résidence. Nous allons nous marier en France puisqu'il peut venir maxi 90 jours, mais pour obtenir le visa long séjour, il faut justifier de 6 mois de vie commune comment faire? n'est-il possible avant la fin des 3 mois de demander un visa court séjour pour prolonger son séjour? merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **20:33**

Il doit demander son visa long séjour "conjoint de Français" au Consulat de France en Italie s'il y est en situation régulière. La condition de 6 mois de vie commune c'est s'il s'installe en France illégalement

Par **merryblues**, le **21/07/2011** à **20:39**

Je savais qu'il pouvait demander en Italie un visa long séjour. Avez-vous une idée du temps que cela prend pour obtenir ce visa? Sinon en France il ne peut pas obtenir un visa court séjour. Je ne suis pas d'accord avec vous. J'ai lu sur le site vosdroits- que pour avoir le visa long séjour, il faut être marié, être entre légalement ET avoir les 6 mois de vie commune. Ces 3 conditions doivent être remplies. C'est vraiment compliqué pour rester serein!!

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **23:02**

Les visas sont délivrés par les consulats de France dans le pays de résidence du demandeur.
La seule exception est la délivrance du visa long séjour "conjoint de Français" si le conjoint étranger est entré régulièrement en France.
Le couple peut prouver 6 mois de vie commune.
Les délais de visa sont de 4 mois. A partir de ce délai, il est réputé avoir été refusé et le délai de recours commence.